

MIXTE MOSELLE AMONT

La réunion a débuté le 27 juin 2024 à 08h30 sous la présidence du Président, Monsieur ANDRES Dominique.

Membres présents :

Monsieur ANDRES Dominique
Madame GEHIN Martine
Monsieur MOREL Bernard
Monsieur RACINE Jean
Monsieur REMY Michel
Monsieur RIGOLLET Thierry

Membres absents représentés :

Monsieur COMBEAU Jean-Michel
Monsieur GARION Eric
Monsieur NICAISE Roger
Monsieur VALANCE Jacques

Membres absents :

Monsieur BANSEPT Aurélien
Monsieur BERTRAND Michel
Monsieur BONNE Grégory
Monsieur CALMELS Jean-Pierre
Monsieur CHEVRIER Bruno
Monsieur CHIVOT Jean-Marie
Monsieur DESCOUPS Damien
Monsieur DUBOIS Gilles
Madame FETET Pascale
Monsieur GRANDEMANGE Erik
Monsieur GRANDVALLET François
Madame GREMILLET Virginie
Monsieur LEROY Régis
Monsieur LIENARD Pascal
Madame LOUIS Catherine
Monsieur MATHIEU Jérôme
Monsieur MENTREL Jean Louis
Monsieur MICLO
Jean-Paul
Monsieur VOITOT Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur Jean RACINE

L'absence de quorum ayant été constatée lors de la réunion du comité syndical du 20 JUIN 2024, cette nouvelle réunion se déroule avec le même ordre du jour.

Ordre du jour :

DCS14_2024 - Approbation du Procès Verbal de la séance du 28 mars 2024 -
Communication des décisions
DCS15_2024 - Compte de gestion 2023
DCS16_2024 - Compte administratif 2023
DCS17_2024 - Affectation des résultats
DCS18_2024 - Désignation du Maitre d'oeuvre programme Cleurie

DCS19_2024 - Désignation du Maitre d'œuvre programme Haute Moselotte DCS20_2024 -

Modification du siège du syndicat

DCS21_2024 - Répartition du capital social de la SPL XDemat

- Adhésion au dispositif d'accompagnement et/ou remplacement des secrétaires de mairie proposé par le CdG88 - Questions diverses

DCS14_2024 - Approbation du Procès Verbal de la séance du 28 mars 2024

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité Approuve Le Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

10 voix pour

- Communication des décisions

Communication de décisions du bureau

DELIBERATION DB10_2024

Approuve la signature d'une convention de groupement de commandes avec la CCB2V dans le cadre des pré-études pour le projet de renaturation de la friche de Beauménil.

Le syndicat est chargé de passer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude topographique.

DELIBERATION DB12_2024

Retient l'entreprise Bougel pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager sur le ruisseau d'Argent à Archettes, pour un montant de 1 560,00 € TTC

DELIBERATION DB13_2024

Retient l'entreprise MRL pour la pose d'une vanne dans le cadre des travaux d'aménagement sur le ruisseau d'Argent à Archettes pour un montant de 1 142.40 €.

DELIBERATION DB14_2024

Décide de porter la maîtrise d'ouvrage pour les études d'avant-projet et pour les travaux de restauration de la continuité écologique sur le seuil de l'usine SNM Alu Industrie à La-Bresse.

DELIBERATION DB15_2024

Valide un avenant à la convention avec le Communauté de Communes du Haut-Sainctois dans le cadre du projet d'aménagement de la Moselle sur le secteur Socourt-Grippport. Cela concerne la commande d'études complémentaires : topographique, bathymétrique, faune/flore, géotechnique... devenues nécessaires pour la continuité de l'étude. Ces frais supplémentaires sont estimés à 105 000 €.

DELIBERATION DB16_2024

Décide de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents du syndicat, au niveau du plafond prévu par le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023.

DELIBERATION DB17_2024

Approuve le nouvel organigramme du personnel du syndicat.

DELIBERATION DB18_2024

Décide d'adhérer à compter du 1^{er} juin 2024 à la convention de participation pour le risque prévoyance « maintien de Salaire » organisée par le Centre de Gestion des Vosges, pour une durée de 6 ans.

DELIBERATION DB19_2024

Décide d'adhérer à l'agence de développement SCALEN, impliquée dans l'étude sur la ressource en eau portée par l'EPTB Meurthe-Madon, à laquelle sont associés les syndicats mixtes Moselle Aval et Amont.

DCS15_2024 - Compte de gestion 2023

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

➤ APPROUVE le compte de gestion de 2023 dressé par le Comptable Public au titre de la comptabilité principale du Syndicat Mixte Moselle Amont.

10 voix pour

DCS16_2024 - Compte administratif 2023

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique Andres, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné :

➤ LUI DONNE ACTE de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Dépenses	3 999 334,00 €	1 103 292,76 €	Dépenses	185 116,58 €	141 721,78 €
Recettes	3 999 334,00 €	1 388 976,46 €	Recettes	185 116,58 €	139 820,54 €
Résultat de l'exercice		285 683,70 €	Résultat de l'exercice	0	- 1 901,24 €
Excédent Reporté		848 537,22 €	Excédent Reporté		- 8 955,58 €
Résultat Global		1 134 220,92 €	Résultat Global		- 10 856,82 €

➤ CONSTATE que l'ensemble des opérations de l'exercice (mandats et titres émis par l'ordonnateur) concourant au résultat d'exécution 2023 sont conformes aux résultats d'exécution présentés par le comptable public à l'ordonnateur au sein du compte de gestion 2023

➤ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

➤ VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

8 voix pour

1 absent : M ANDRES Dominique

DCS17_2024 - Affectation des résultats

Après avoir approuvé le compte administratif 2023,
Le comité syndical, après en avoir délibéré,
Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2024, les résultats comme suit :

Budget général

Excédent de fonctionnement	1 1134 220,92 €
Déficit d'investissement	10 856,82 €

Affectation des résultats

Compte 1068 Réserve	154 356,82 €
Compte 002 Excédent antérieur reporté	979 864,10 €

10 voix pour

DCS18_2024 - Désignation du Maitre d'oeuvre programme Cleurie

Vu l'avis favorable et unanime de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 20 juin 2024, Le Comité Syndical DÉCIDE
D'ATTRIBUER le marché public de maîtrise d'œuvre au bureau d'études IRH, 34 rue de Réménauville 54000 NANCY pour un montant de 182 582,87 € HT soit 219 099,44 € TTC. **10 voix pour**

DCS19_2024 - Désignation du Maitre d'oeuvre programme Haute Moselotte

Vu l'avis favorable et unanime de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 20 juin 2024, Le Comité Syndical DÉCIDE
D'ATTRIBUER le marché public de maîtrise d'œuvre au bureau d'études IRH, 34 rue de Réménauville 54000 NANCY pour un montant de 234 908,36 € HT soit 281 890,03 € TTC

10 voix pour

DCS20_2024 - Modification du siège du syndicat

Statutairement, le siège du Syndicat Mixte Moselle Amont est fixé au 4 rue Louis Meyer à Golbey. Il s'agissait à la création du syndicat de l'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Elle a depuis quitté ces locaux.

Le 22 septembre 2022 le Comité Syndical s'est prononcé pour fixer l'adresse de correspondance du Syndicat Mixte Moselle Amont au 3 rue de la Gare 88380 Arches avec l'accord de la préfecture.

Le syndicat étant appelé à occuper ces locaux durablement, il apparaît utile et nécessaire d'y fixer son siège.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré VALIDE le changement du siège social du Syndicat Mixte Moselle Amont désigné ci-dessus après avoir recueilli l'avis de chaque EPCI par délibération.

10 voix pour

DCS21_2024 - Répartition du capital social de la SPL XDemat

Le Comité Syndical approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;
- donne pouvoir au représentant du Syndicat Mixte Moselle Amont à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

10 voix pour

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 09h30.

Monsieur Jean RACINE
Secrétaire de séance

Monsieur ANDRES Dominique,
Président



Dominique ANDRES

Dominique ANDRES
2024.07.05 17:03:33 +0200
Ref:6843384-10262816-1-D
Signature numérique

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	6	10

Date de convocation 22 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à huit heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Syndicat Mixte Moselle Amont 3 rue de la Gare 88380 Arches, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Martine GEHIN, Bernard MOREL, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET**

Absents : **Michel BERTRAND, Jean-Pierre CALMELS, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Pascale FETET, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Régis LEROY, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, JeanPaul MICLO, Ludovic VOITOT, Aurélien BANSEPT, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Erik GRANDEMANGE, Jérôme MATHIEU.**

Représentés : **Jean-Michel COMBEAU par Monsieur Dominique ANDRES, Eric GARION par Monsieur Thierry RIGOLLET, Roger NICAISE par Martine GEHIN, Jacques VALANCE par Bernard MOREL.**

Monsieur Jean RACINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Procès Verbal de la séance du 28 mars 2024 N° de délibération : DCS14_2024
Seconde séance suite à « quorum non atteint

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve

Le Procès-verbal de la séance du 28 mars 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Affiché le 3 juillet 2024
Dominique ANDRES,
Président

Dominique ANDRES
2024.07.05 17:03:33 +0200
Ref:6843384-10262816-1-D
Signature numérique



Dominique ANDRES

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	6	10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à huit heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Syndicat Mixte Moselle Amont 3 rue de la Gare 88380 Arches, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Martine GEHIN, Bernard MOREL, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET**

Absents : **Michel BERTRAND, Jean-Pierre CALMELS, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Pascale FETET, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Régis LEROY, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, JeanPaul MICLO, Ludovic VOITOT, Aurélien BANSEPT, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Erik GRANDEMANGE, Jérôme MATHIEU.**

Représentés : **Jean-Michel COMBEAU par Monsieur Dominique ANDRES, Eric GARION par Monsieur Thierry RIGOLLET, Roger NICAISE par Martine GEHIN, Jacques VALANCE par Bernard MOREL.**

Monsieur Jean RACINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte de gestion 2023 N° de délibération : DCS15_2024
Seconde séance suite à « quorum non atteint »

Le Comité Syndical,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures en 2023,

Après avoir constaté la concordance des montants figurant au compte administratif 2023 et au compte de gestion 2023

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Le Président propose au Comité Syndical de déclarer que le compte de gestion de l'exercice 2023, dressé par le Comptable Public au titre de la comptabilité principale du Syndicat Mixte Moselle Amont, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le compte de gestion de 2023 dressé par le Comptable Public au titre de la comptabilité principale du Syndicat Mixte Moselle Amont.

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 05/07/2024 à 17h11

Référence de l'AR : 088-200097434-20240627-DCS152024-DE

Publié le 05/07/2024 ; Affiché le 05/07/2024 ; Rendu exécutoire le 05/07/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 3 juillet 2024

Dominique ANDRES,

Président



Dominique ANDRES

Dominique ANDRES
2024.07.05 17:03:33 +0200
Ref:6843384-10262816-1-D
Signature numérique

République Française

 Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	6	8

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à huit heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Syndicat Mixte Moselle Amont 3 rue de la Gare 88380 Arches, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Martine GEHIN, Bernard MOREL, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET**

Absents : **Michel BERTRAND, Jean-Pierre CALMELS, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Pascale FETET, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Régis LEROY, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, JeanPaul MICLO, Ludovic VOITOT, Aurélien BANSEPT, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Erik GRANDEMANGE, Jérôme MATHIEU.**

Représentés : **Jean-Michel COMBEAU par Monsieur Dominique ANDRES, Eric GARION par Monsieur Thierry RIGOLLET, Roger NICAISE par Martine GEHIN, Jacques VALANCE par Bernard MOREL.**

Non représentés pour le vote du compte administratif, Monsieur Jean-Michel COMBEAU, Monsieur Dominique ANDRES étant absent pour ce vote.

Monsieur Jean RACINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte administratif 2023
N° de délibération : DCS16_2024
Seconde séance suite à « quorum non atteint »

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RIGOLLET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique Andres, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné :

➤ LUI DONNE ACTE de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Dépenses	3 999 334,00 €	1 103 292,76 €	Dépenses	185 116,58 €	141 721,78 €
Recettes	3 999 334,00 €	1 388 976,46 €	Recettes	185 116,58 €	139 820,54 €
Résultat de l'exercice		285 683,70 €	Résultat de l'exercice	0	- 1 901,24 €
Excédent Reporté		848 537,22 €	Excédent Reporté		- 8 955,58 €
Résultat Global		1 134 220,92 €	Résultat Global		- 10 856,82 €

- CONSTATE que l'ensemble des opérations de l'exercice (mandats et titres émis par l'ordonnateur) concourant au résultat d'exécution 2023 sont conformes aux résultats d'exécution présentés par le comptable public à l'ordonnateur au sein du compte de gestion 2023
 - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
 - VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
-
- DIT que le compte administratif sera mis à la disposition du public sur le site Maélis info dans les 15 jours qui suivent la transmission à la préfecture

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 3 juillet 2024

Dominique ANDRES,

Président



Dominique ANDRES

Dominique ANDRES

2024.07.05 17:03:33 +0200

Ref:6843384-10262816-1-D

Signature numérique

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	6	10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à huit heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Syndicat Mixte Moselle Amont 3 rue de la Gare 88380 Arches, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Martine GEHIN, Bernard MOREL, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET**

Absents : **Michel BERTRAND, Jean-Pierre CALMELS, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Pascale FETET, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Régis LEROY, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, JeanPaul MICLO, Ludovic VOITOT, Aurélien BANSEPT, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Erik GRANDEMANGE, Jérôme MATHIEU.**

Représentés : **Jean-Michel COMBEAU par Monsieur Dominique ANDRES, Eric GARION par Monsieur Thierry RIGOLLET, Roger NICAISE par Martine GEHIN, Jacques VALANCE par Bernard MOREL.**

Monsieur Jean RACINE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats
N° de délibération : DCS17_2024
Seconde séance suite à « quorum non atteint »

Après avoir approuvé le compte administratif 2023,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2024, les résultats comme suit :

Budget général

Excédent de fonctionnement	1 1134 220,92 €
Déficit d'investissement	10 856,82 €

Affectation des résultats

Compte 1068 Réserve	154 356,82 €
Compte 002 Excédent antérieur reporté	979 864,10 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Affiché le 3 juillet 2024
Dominique ANDRES,
Président

Dominique ANDRES
2024.07.05 17:03:33 +0200
Ref:6843384-10262816-1-D
Signature numérique


Dominique ANDRES

République Française
Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	6	10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à huit heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Syndicat Mixte Moselle Amont 3 rue de la Gare 88380 Arches, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Martine GEHIN, Bernard MOREL, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET**

Absents : **Michel BERTRAND, Jean-Pierre CALMELS, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Pascale FETET, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Régis LEROY, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, JeanPaul MICLO, Ludovic VOITOT, Aurélien BANSEPT, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Erik GRANDEMANGE, Jérôme MATHIEU.**

Représentés : **Jean-Michel COMBEAU par Monsieur Dominique ANDRES, Eric GARION par Monsieur Thierry RIGOLLET, Roger NICAISE par Martine GEHIN, Jacques VALANCE par Bernard MOREL.**

Monsieur Jean RACINE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Désignation du Maitre d'oeuvre programme Cleurie N° de délibération : DCS18_2024
Seconde séance suite à « quorum non atteint »**

Le Bureau,

Vu l'article R2124-1 du Code de la Commande Publique (CCP) sur la procédure formalisée,

Vu l'ouverture des plis le 23 mai 2024,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 20 juin 2024,

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché public de maîtrise d'œuvre au bureau d'études IRH, 34 rue de Réménauville 54000 NANCY pour un montant de 182 582,87 € HT soit 219 099,44 € TTC.

D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à la notification et à l'exécution du marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Affiché le 3 juillet 2024
Dominique ANDRES,
Président

Dominique ANDRES
2024.07.05 17:03:33 +0200
Ref:6843384-10262816-1-D
Signature numérique


Dominique ANDRES

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	6	10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à huit heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Syndicat Mixte Moselle Amont 3 rue de la Gare 88380 Arches, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Martine GEHIN, Bernard MOREL, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET**

Absents : **Michel BERTRAND, Jean-Pierre CALMELS, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Pascale FETET, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Régis LEROY, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, JeanPaul MICLO, Ludovic VOITOT, Aurélien BANSEPT, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Erik GRANDEMANGE, Jérôme MATHIEU.**

Représentés : **Jean-Michel COMBEAU par Monsieur Dominique ANDRES, Eric GARION par Monsieur Thierry RIGOLLET, Roger NICAISE par Martine GEHIN, Jacques VALANCE par Bernard MOREL.**

Monsieur Jean RACINE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Désignation du Maitre d'œuvre programme Haute Moselotte N° de délibération : DCS19_2024
Seconde séance suite à « quorum non atteint »**

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8 du Code de la commande Publique (CCP) sur la procédure du marché à procédure adaptée,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 juin 2024,

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Moselle Amont

DÉCIDE

D'attribuer

le marché public de maîtrise d'œuvre pour le programme de restauration de la Haute Moselotte à IRH, 34 rue de Rémenauville, 54000 NANCY.
Pour un montant de 234 908,36€ HT et 281 890,03€ TTC

Autorise

le Président à solliciter les subventions des partenaires financiers du projet, et signer tous documents afférents au marché public désigné ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Affiché le 3 juillet 2024
Dominique ANDRES,
Président

Dominique ANDRES
2024.07.05 17:03:33 +0200
Ref:6843384-10262816-1-D
Signature numérique


Dominique ANDRES

République Française

Département des Vosges

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	6	10

Date de convocation 22 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à huit heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Syndicat Mixte Moselle Amont 3 rue de la Gare 88380 Arches, sous la présidence de **Dominique ANDRES**, président.

Présents : **Dominique ANDRES, Martine GEHIN, Bernard MOREL, Jean RACINE, Michel REMY, Thierry RIGOLLET**

Absents : **Michel BERTRAND, Jean-Pierre CALMELS, Jean-Marie CHIVOT, Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Pascale FETET, François GRANDVALLET, Virginie GREMILLET, Régis LEROY, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, JeanPaul MICLO, Ludovic VOITOT, Aurélien BANSEPT, Grégory BONNE, Bruno CHEVRIER, Erik GRANDEMANGE, Jérôme MATHIEU.**

Représentés : **Jean-Michel COMBEAU par Monsieur Dominique ANDRES, Eric GARION par Monsieur Thierry RIGOLLET, Roger NICAISE par Martine GEHIN, Jacques VALANCE par Bernard MOREL.**

Monsieur Jean RACINE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Modification du siège du syndicat N° de délibération : DCS20_2024
Seconde séance suite à « quorum non atteint »**

Statutairement, le siège du Syndicat Mixte Moselle Amont est fixé au 4 rue Louis Meyer à Golbey. Il s'agissait à la création du syndicat de l'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Elle a depuis quitté ces locaux.

Le 22 septembre 2022 le Comité Syndical s'est prononcé pour fixer l'adresse de correspondance du Syndicat Mixte Moselle Amont au **3 rue de la Gare 88380 Arches** avec l'accord de la préfecture.

Le syndicat étant appelé à occuper ces locaux durablement, il apparaît utile et nécessaire d'y fixer son siège.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **VALIDE** le changement du siège social du Syndicat Mixte Moselle Amont désigné ci-dessus après avoir recueilli l'avis de chaque EPCI par délibération.

Ce changement interviendra au xx/xx/2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 3 juillet 2024
Dominique ANDRES,
Président


Dominique ANDRES

Dominique ANDRES
2024.07.05 17:03:33 +0200
Ref:6843384-10262816-1-D
Signature numérique

Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal
Syndicat Mixte Moselle Amont
Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 14
Nombre de conseillers en exercice : 14
Date de convocation : 15 juin 2024

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à huit heures trente minutes, les Membres du Bureau du syndicat mixte moselle amont se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/06/2024 conformément aux articles L. 2121 10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu SMMA – 3 rue de la gare – Arches

Présidence : Dominique ANDRES, président.

Etaient présents :

Dominique ANDRES, Martine GEHIN, Thierry RIGOLLET

Mandat de procuration : Grégory BONNE à Thierry RIGOLLET, Eric GARION à Dominique ANDRES, Erik GRANDEMANGE à Martine GEHIN

Absents : Jacques VALANCE à Jean Louis MENTREL

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RIGOLLET

Membres présents.....6
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....5
Excusés.....3
Votants.....6

Délibération DB21_2024 : Approbation de la convention avec le Centre de Gestion des Vosges sur la mise à disposition d'un ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)

M. le président expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI.

Vu l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ;

Le conseil, après avoir entendu M. le maire (le président) et après en avoir délibéré.

DÉCIDE :

- M. le président) est autorisé à faire appel au centre de gestion des Vosges pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.
- Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 02 juillet 2024

ANDRES Dominique
Président



Dominique ANDRES

Dominique ANDRES
2024.07.05 17:03:33 +0200
Ref:6843384-10262816-1-D
Signature numérique